

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 22 décembre 2021****Octroi d'un crédit de travaux de CHF 155'000.00 TTC pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires secteur Pernalla / route des Marechets à Bussy****1. Introduction**

Le collecteur des eaux claires qui dessert le secteur Pernalla / route des Marechets à Bussy est en très mauvais état, en raison de sa vétusté. En outre, troué par des racines, il présente des problèmes d'étanchéité. Il importe donc de le remplacer.

2. Description des travaux

Le projet consiste à changer le collecteur existant en ciment, sur une longueur de 215 mètres, par un nouveau en polyéthylène, sur la même longueur. Son diamètre sera de 250 mm, au lieu de 200 mm, sur une distance de 100 mètres. Il sera de 200 mm, au lieu de 150 mm, sur une distance de 115 mètres.

3. Devis

Le devis estimatif des travaux projetés, établi par un bureau d'ingénieur, est le suivant :

Travaux en régie	CHF	6'000.00	HT
Installations de chantier	CHF	16'000.00	HT
Démolition et démontage	CHF	2'000.00	HT
Chaussées et revêtements	CHF	15'000.00	HT
Canalisations	CHF	73'000.00	HT
Sous-total - Travaux de génie civil	CHF		112'000.00 HT
Ingénieur civil	CHF	10'000.00	HT
Géomètre	CHF	5'000.00	HT
Autorisations (conventions et permis de construire)	CHF	4'000.00	HT
Sous-total - Honoraires et frais	CHF		19'000.00 HT
Divers et imprévus 10 %	CHF		13'000.00 HT
Total HT	CHF		144'000.00 HT
TVA 7.7 %		11'088.00	
TOTAL TTC arrondi	CHF		155'000.00 TTC

4. Financement

Le montant de CHF 155'000.00 TTC sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. La TVA de 7.7 % sera récupérée sur l'entier du montant. Ainsi, l'investissement net d'environ CHF 144'000.00 HT sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 80 ans, soit 1.25 % par année.

L'amortissement annuel d'environ CHF 1'800.00 sera imputé dans la rubrique 710 (protection des eaux). Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2 %, seraient comptabilisés dans la rubrique 940 (intérêts et amortissements).

Les frais d'exploitation supplémentaires liés à cet investissement sont inexistantes, car il s'agit du remplacement d'un collecteur existant. En effet, ce nouveau collecteur va permettre d'éviter les interventions de curages et d'entretiens fréquentes actuellement nécessaires en raison de la vétusté du collecteur existant.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 155'000.00 TTC pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires secteur Pernalla / route des Marechets à Bussy.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 11 novembre 2021.


Eric Chassot
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL




Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'environnement et de l'énergie

Annexe : - Plan de situation

Annexe I - Plan de situation



— Collecteur existant

- - - Collecteur projeté